

A quoi servent les monnaies sociales ?

Jérôme Blanc

► **To cite this version:**

Jérôme Blanc. A quoi servent les monnaies sociales?. Blanc Jérôme. Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, rapport 2005-2006, Economica, pp.31-41, 2006. halshs-00085785

HAL Id: halshs-00085785

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00085785>

Submitted on 14 Jul 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jérôme Blanc

À quoi servent les monnaies sociales ?

Extrait de

Jérôme Blanc (dir.),
Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, Rapport 2005-
2006,
Paris : Économica, 547 p.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

LES MONNAIES SOCIALES : UN OUTIL ET SES LIMITES

PARTIE I.

JUSTIFICATIONS DES MONNAIES SOCIALES

PARTIE II.

MODALITES D'ORGANISATION

PARTIE III.

MODELES NATIONAUX, EXPERIMENTATIONS ET EVALUATIONS D'IMPACT

PARTIE IV.

LE *TRUEQUE* ARGENTIN, DE L'EMBALLEMENT A LA CHUTE

CONCLUSION GENERALE

OU VONT LES MONNAIES SOCIALES ? OU PEUT-ON ALLER AVEC ELLES ?

QUELQUES MOTS EN GUISE DE CONCLUSION

SIGLES ET ACRONYMES

SITES INTERNET

TABLE DES MATIERES

À QUOI SERVENT LES MONNAIES SOCIALES ?

Jérôme Blanc¹

À quoi servent les monnaies sociales ? Répondre à cette question simple est essentiel si l'on veut marquer des différences à l'égard des monnaies habituelles, qui sont les monnaies nationales, et leur reconnaître une légitimité. L'objectif de ce texte est ainsi d'identifier les principaux mobiles justifiant les monnaies sociales, que l'on trouve dans les discours des organisateurs ou que l'on repère dans des modes d'organisation des dispositifs. Ce texte ne visera cependant pas à évaluer l'efficacité des monnaies sociales relativement à ces objectifs².

Comme base de la réflexion, il est possible de positionner ces monnaies face à deux ensembles : d'une part les monnaies à logique politique, d'autre part les monnaies à logique lucrative. Les premières sont émises par une autorité politique ou sous son contrôle. Les monnaies nationales en sont le type même, mais on trouve aussi là des monnaies locales émises par des communes, des provinces (comme les multiples *bonos* en Argentine émis par nécessité sur la période 1984-2003³) ou d'autres niveaux d'administration publique, de même que les monnaies de territoires autonomistes voire sécessionnistes. Les secondes sont émises par des entreprises pour lesquelles l'objectif visé au travers de cette activité est lucratif. On y trouve les systèmes de compensation interentreprises, souvent qualifiés de « *barter* » (« troc ») et parfois, en France, de « systèmes d'échange marchandises », fonctionnant sur la base d'une monnaie interne. On trouve aussi les dispositifs de fidélisation de la clientèle au moyen de la distribution aux clients d'un pouvoir d'achat en une monnaie interne.

Les monnaies sociales sont, dans ce cadre, des monnaies locales qui ne sont émises ni dans une logique politique, ni dans une logique lucrative, mais dans une logique

¹ Jérôme Blanc est maître de conférences à l'Université Lumière Lyon 2 et chercheur au LEFI (ex-Centre Walras). Il travaille sur les pratiques, idées et systèmes monétaires, et notamment sur les monnaies parallèles. Il a participé à la publication de l'ouvrage collectif sous la direction de Jean-Michel Servet, *Une économie sans argent : les systèmes d'échange local* (Paris : Seuil, 1999) et a publié *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire* (Paris : L'Harmattan, 2000).

² On renvoie pour cela le lecteur à certains textes du présent ouvrage : en particulier, les textes de Stephen DeMeulenaere, Georgina Gómez, Catherine Lenzi, Peter Moers, Jeff Powell, Gill Seyfang et Colin C. Williams.

³ Sur la phase spectaculaire de ces monnaies provinciales, c'est-à-dire la période 2001-2003, voir Zanabria (2005).

citoyenne⁴. À examiner la question de plus près, trois grands mobiles sont à l'œuvre : la localisation des échanges au sein d'espaces communautaires ou territoriaux, la dynamisation des échanges à l'intérieur de ces espaces et la transformation de la nature de ces échanges.

1. Localiser des échanges

Un premier mobile consiste à souhaiter protéger les espaces locaux contre les risques de déplacement des activités économiques. Lorsqu'ils ne sont pas compensés par des flux inverses, les transferts vers l'extérieur de revenus créés localement sont des facteurs d'appauvrissement. Il s'agit donc de privilégier l'usage local de revenus tirés d'une production locale. La constitution d'un circuit autonome, plus ou moins étanche à l'égard du circuit économique courant peut favoriser une telle localisation. L'établissement d'un localisme monétaire va précisément dans ce sens, car ces monnaies locales sont employées, en principe, uniquement localement et, par définition, localisent l'usage des revenus obtenus sous cette forme. Par là les monnaies locales peuvent constituer un aiguillon renforçant des objectifs plus larges de développement local⁵.

Une telle logique de protection de l'espace local vise essentiellement à orienter (localiser) la fourniture de biens et de services. Est ainsi rejeté le modèle de la grande entreprise ou de la filiale dépendante d'un groupe qui surdétermine l'orientation des flux de revenus tirés de sa production (Glover, 1995 ; Douthwaite, 1996). Au-delà, les effets de la mondialisation sur les dynamiques locales peuvent être visés, avec un refus de cette déconnexion entre les espaces de formation et de dépense des revenus. Les circuits monétaires autonomisés autour d'une monnaie locale doivent alors intégrer des demandeurs et des offreurs enracinés localement, autrement dit des acteurs dont les pratiques d'échange s'adressent prioritairement à des partenaires locaux. Artisans, professions libérales, petits commerçants, micro-entreprises, petites et moyennes entreprises (PME) et personnes physiques sont ainsi les acteurs à privilégier : la localisation de leurs partenaires dans les échanges est aisée. Par exemple, des particuliers pourront privilégier des restaurateurs locaux plutôt que des chaînes nationales ou internationales de restaurants (exemple d'Ithaca, État de New York, où le retrait d'une chaîne bien connue de restauration rapide a été compensé par l'installation d'un restaurateur local acceptant la monnaie d'Ithaca). On comprend qu'il est plus difficile d'intégrer des acteurs dont l'activité s'oriente prioritairement vers des partenaires extérieurs à l'espace local, car cela implique de la part de ces acteurs une réorientation au moins partielle de leurs échanges, et à tout le moins l'établissement d'un cloisonnement

⁴ Certains de ces éléments sont traités dans Blanc, 2000 ; et Blanc, 2002.

⁵ Ce mobile est particulièrement évident dans le travail de l'ONG STROhalm. Voir, dans ce même ouvrage, le texte de Henk van Arkel, Camilo Ramada et Jaap Vink. Voir aussi le site <http://www.strohalm.org>

entre les activités commercialisées avec la monnaie locale et celles commercialisées avec les monnaies nationales habituelles. Un tel cloisonnement cependant n'est pas un obstacle insurmontable dans le sens où un système de comptabilité adapté peut permettre de travailler avec deux monnaies.

Un autre objectif de protection, que l'on retrouve dans certaines formes de localisme monétaire, consiste à lutter contre les prélèvements obligatoires non strictement locaux. Ces prélèvements sont en effet un facteur de fuite de revenus dont on ne sait pas sous quelle forme et en quelle quantité ils reviendront. Si des localismes monétaires poursuivent cet objectif avec en arrière-plan des visées autonomistes, voire sécessionnistes (comme la Padanie d'Umberto Bossi au milieu des années 1990), ce n'est pas possible pour les monnaies sociales, qui sont des monnaies locales non politiques dont les promoteurs n'ont rien à gagner à des confrontations avec les autorités et la justice. Lorsque, dans des pays où les dispositifs de monnaies sociales ont quelque ancienneté, ces échanges échappent aux prélèvements ou aux règles sociales en vigueur, c'est donc qu'il a été jugé non pertinent de les y soumettre. Une raison de ne pas le faire est le caractère non professionnel des échanges réalisés et la dynamique d'entraide privilégiée par certains dispositifs. C'est le cas des systèmes d'échange local (SEL) français, pour lesquels un procès, tenu en 1998-1999 et ayant conduit en appel à la relaxe des personnes initialement accusées de travail dissimulé, a permis de conclure que les échanges internes relèvent d'une entraide et de la construction de liens sociaux conviviaux, assez proches de l'entraide rurale d'autrefois ou de l'aide que peuvent s'apporter des amis, des voisins ou des membres d'une même famille⁶. Dans un autre registre, on peut faire valoir que l'activité d'échange d'une personne dans un dispositif concourt directement ou indirectement à son insertion⁷, et qu'il faut en conséquence intégrer la possibilité de développer de tels échanges dans les régimes de revenus minima de sorte qu'ils soient complémentaires et non substituables : c'est le choix réalisé, par exemple en France ou en Belgique, pour les SEL et les LETS (*local exchange trading systems*). Mais la non-soumission des échanges internes à des règles sociales ou fiscales n'est pas systématique. En Australie, par exemple, les échanges à l'intérieur des LETS admettent parfaitement les prélèvements sociaux et la TVA dès lors que des professionnels réalisent par leur biais une partie de leur activité. Ceci conduit à développer des échanges bimonétaires permettant de recueillir les dollars australiens nécessaires au règlement de ces prélèvements.

⁶ Pour la discussion générale, voir Servet, 1999 ; pour le procès de Foix en lui-même, voir Laacher, 2003.

⁷ De fait, si elle y concourt c'est de façon surtout indirecte. Pour les LETS britanniques, voir les commentaires, basés sur une étude de terrain, de Williams *et al.*, 2001.

2. Dynamiser les échanges locaux

La protection des espaces locaux au sens de la localisation des échanges peut passer par des procédures ne nécessitant pas la création d'une monnaie propre : des systèmes de contrôle ou de taxation des flux d'entrée et de sortie de biens d'un territoire par exemple, ou la constitution de réseaux d'entraide fonctionnant sur une réciprocité non « comptabilisée ». C'est pourquoi une monnaie locale (à but ni politique ni lucratif) a d'autres mobiles d'existence au-delà de cette logique de localisation des échanges. Elle vise en particulier à dynamiser les échanges locaux au bénéfice des populations, autrement dit du développement économique local, du développement social et du développement humain⁸.

Cette dynamisation peut être d'abord le résultat de la première logique de localisation des échanges dans la mesure où celle-ci restreint par définition à des acteurs locaux des transactions auparavant tournées vers des clients ou des fournisseurs extérieurs. Le volume des transactions internes est donc mécaniquement accru, même si cela ne signifie pas que dans l'ensemble le volume de toutes les transactions réalisées par les acteurs locaux soient plus important qu'auparavant considérant qu'il peut s'agir d'un simple détournement de trafic par la substitution des partenaires des échanges. Quoi qu'il en soit, cette localisation bénéficie à la collectivité dans son ensemble puisque l'accroissement de l'activité interne induit davantage de production et d'emplois internes.

Au-delà de l'effet mécanique de la localisation des échanges sur leur dynamique, il est possible d'établir des dispositifs *ad hoc* conduisant à décourager la détention d'avoirs monétaires et / ou à développer l'accès au crédit.

Une première direction consiste à privilégier l'accès au crédit. Dans certains dispositifs comme les LETS, est organisé l'accès automatique au crédit gratuit (Servet, 1999). Cette caractéristique très particulière conduit Pantaleo Rizzo (2000, 2003) à qualifier ces dispositifs de « monnaies multilatérales » ou « monnaies personnelles » et considérer leur caractère novateur par rapport à d'autres formes monétaires qu'il qualifie de « monnaies complémentaires » ou « monnaies sociales », et dans lesquelles le mode d'émission monétaire est beaucoup plus classique. Dans ces monnaies multilatérales, le crédit est automatique dans la mesure où les adhérents n'ont pas à faire de demande pour accéder à ce crédit. Au contraire, le principe d'un LETS veut que la confiance mutuelle construite socialement par l'organisation du dispositif lui-même soit une condition suffisante pour l'accès au crédit ; par ailleurs, ce crédit automatique est consubstantiel au LETS lui-même, étant donné que, les comptes étant initialement positionnés à zéro (tout nouvel adhérent se voit ouvrir un compte dont le solde est nul), c'est le fait même d'échanger qui crée du débit sur certains comptes et du crédit sur d'autres. Le crédit est

⁸ Le texte de Gill Seyfang dans ce même ouvrage illustre très bien ces objectifs ainsi que les résultats dans le cadre d'un système de *time bank* britannique.

gratuit dans la mesure où aucun taux d'intérêt n'est pratiqué. La gratuité et l'automatisme sont deux conditions primordiales du fonctionnement du dispositif, car affecter un coût ou une barrière à l'accès au crédit dissuaderait de l'échange. Dans les systèmes de monnaies complémentaires (selon les catégories de Pantaleo Rizzo), on retrouve la gratuité mais non l'automatisme. Un exemple très clair est celui des clubs de *trueque* argentins : lors de son adhésion, un nouveau membre reçoit un montant fixe sous forme de billets internes, mais par la suite il n'y a pas (sauf exception) de réinjection de monnaie par un nouveau crédit. La masse monétaire est donc directement proportionnée au nombre d'adhérents⁹. Quoiqu'il en soit, en règle générale, dans ces cas de monnaie multilatérale comme de monnaie complémentaire, les crédits ou l'émission monétaire ne financent pas l'investissement ou la création d'activités : ils financent simplement un échange qui donne lieu à une consommation non productive¹⁰.

C'est ainsi que d'autres types de monnaies locales sont pensées plus ou moins en rapport avec le microcrédit, dans l'objectif de pouvoir distribuer des crédits à des porteurs de projets d'activités qui n'auraient pas trouvé prêteur dans les établissements financiers courants, du fait notamment de l'absence des garanties classiquement exigées. Ce mariage entre monnaies locales et microcrédit est en particulier tenté dans des expériences conduites par l'organisation non gouvernementale (ONG) STROhalm, comme l'expérience de la banque Palmas dans la ville de Fortaleza au Brésil¹¹. Il reste rare que dans le cadre classique d'un dispositif de monnaie sociale de tels crédits soient possibles (il semble que dans certains clubs de *trueque* argentins de telles pratiques aient pu se développer, mais elles sont manifestement restées très limitées). Ces possibilités restent encore, au milieu de la décennie 2000, une voie d'expérimentation, certes prometteuse au plan du développement local¹².

Une question majeure, lorsqu'il est question de crédit, est celle des ressources sur lesquelles l'émission de monnaie est adossée. Dans le cas des monnaies multilatérales, il s'adosse uniquement à la confiance mutuelle développée au sein du dispositif. Dans le cas des autres monnaies, le crédit peut se faire *ex nihilo*, par pure création monétaire, ou sur la base d'un fonds initial. La mise en réserve d'un montant en monnaie nationale garantissant la monnaie émise est un facteur puissant de mise en confiance, car on peut alors autoriser la conversion entre monnaie locale et monnaie nationale. Mais, dans ce

⁹ Il faudrait préciser qu'elle est proportionnée au nombre cumulé d'adhérents, déduction, faite de ceux d'entre eux qui, en abandonnant le dispositif, ont rendu la monnaie qu'ils avaient reçue initialement ; mais ce cas semble avoir été très rare. Ceci conduit immédiatement à voir le problème potentiel de ce type de fonctionnement : une accumulation de monnaie interne liée à l'absence d'un mécanisme efficace de retrait. Laurent Montillet, dans ce même ouvrage, traite de ce grave problème qui a largement contribué à l'effondrement du *trueque* en Argentine.

¹⁰ Il faut cependant nuancer, car, au moins dans le réseau de *trueque* de la zone Ouest de Buenos Aires (RTZO), il y a eu une dynamique de constitution de filière productive. Voir le texte de Georgina Gómez, dans ce même ouvrage.

¹¹ Voir, dans ce même ouvrage, le texte de Ana Ferreira et Peter Moers.

¹² Voir, dans ce même ouvrage, le texte intitulé « Choix organisationnels et orientation des dispositifs de monnaies sociales ».

cas, la création d'une monnaie locale n'accroît pas la masse monétaire, elle se contente de la confiner dans un espace local. La pure création monétaire, au contraire, permet de démultiplier la masse monétaire et combine ainsi localisation et dynamisation ; il y a alors cependant un risque de surémission et d'effondrement de la confiance, comme l'a montré le cas argentin.

Une seconde direction consiste à organiser les échanges de sorte que les personnes dépensent leurs revenus très rapidement, en totalité et localement. Dans ce but, une vision très originale est issue de la doctrine de Silvio Gesell (1916) qu'ont activement promue des organisations dites « franchistes », se réclamant des monnaies et de la terre franches, dans le premier tiers du XX^e siècle et qui a connu une résurgence importante depuis les années 1980 (un ouvrage important dans cette dynamique est celui de Margrit Kennedy, 1987, traduit en vingt langues dont en français, en 1996). Dans ce cadre, l'idée même d'un intérêt sur les crédits est récusee ; il faut faire subir l'intérêt non à celui qui emprunte mais à celui qui détient des avoirs monétaires sans les employer (sous forme de dépense ou de dépôt bancaire recyclable par la banque). La taxe imposée aux détenteurs d'argent les incite à dépenser ou à prêter rapidement leurs fonds afin de reporter son paiement sur autrui. Avant la vague récente de monnaies locales, c'est-à-dire avant les années 1980, une vingtaine de localités avaient tenté l'expérience d'une monnaie locale dite « fondante » (Onken, 1997 ; Blanc, 1998). Le principe de la monnaie fondante n'est pas consubstantiellement lié au localisme monétaire, si l'on veut bien se souvenir que Gesell en proposait l'application au système monétaire international, tandis que, peu après, et dans une tout autre logique théorique, Irving Fisher le conseilla en 1932-1933 au candidat Roosevelt comme solution à la dépression aux États-Unis (Allen, 1977). En revanche, il peut constituer un élément clef de l'organisation d'une monnaie locale ; dans ce cadre, le localisme monétaire apparaît comme un moyen d'expérimenter et de diffuser les propositions des organisations franchistes. Aujourd'hui certains LETS, particulièrement les systèmes *Talent* dans les Alpes germaniques (liés aux organisations franchistes) mais aussi, et de plus en plus, des SEL français ainsi que, depuis peu, les clubs de *trueque* argentins, ont recours à des formes de fonte ou « oxydation » monétaire régulière, ou encore à la fixation de dates limites d'utilisation des avoirs.

Le tableau 1 présente plusieurs formes d'organisation du crédit en fonction de deux critères : d'une part, le coût du crédit et, d'autre part, les modalités d'accès. L'accès courant au crédit suppose un calcul de rentabilité et de risque par l'émetteur ; au contraire, les monnaies multilatérales reposent sur un accès automatique au crédit, avec, pour certaines, un accès sans limite. Par ailleurs, le coût du crédit peut être en droite ligne avec le coût supporté couramment dans tout crédit bancaire ; mais dans certains dispositifs monétaires spécifiques il est nul (cas de la plupart des systèmes de type LETS). Certains des dispositifs de monnaie locale mettent en place un mécanisme dissuadant de l'inutilisation des avoirs, mais ce choix apparaît largement indépendant du choix réalisé en termes de coût du crédit, car on retrouve une forme d'oxydation ou de fonte dans des systèmes de type LETS tout comme dans des systèmes tels le *trueque* argentin ou les expérimentations de l'ONG STROhalm.

Tableau 1. Organisation du crédit : coût du crédit et modalités d'accès ⁽¹⁾

Coût du crédit → ↓ Accès au crédit	Taux d'intérêt (courant ou autre, non bonifié)	Taux d'intérêt bonifié	Taux d'intérêt nul
Accès moyennant un calcul de rentabilité et une demande de garanties économiques	Crédit bancaire classique et microcrédit	Microcrédit	/
Accès moyennant l'examen de garanties collectives et de la viabilité du projet	Microcrédit ; banque Palmas à Fortaleza (Brésil)	Microcrédit ; expérience Palmas avec STROhalm à Fortaleza (Brésil)	Vellités dans certains clubs de <i>trueque</i> (Argentine)
Accès ponctuel (par exemple à l'adhésion)	/	/	<i>Trueque</i> (Argentine), Ithaca hour (États-Unis)
Accès automatique dans certaines limites	/	/	La plupart des systèmes de type LETS aujourd'hui
Accès automatique et non limité	/	/	LETS Comox Valley (Canada), 1983

⁽¹⁾ On place dans ce tableau des formes de crédit non associées à une monnaie locale (crédit bancaire classique et microcrédit) ainsi que des formes de crédit associées à une monnaie locale. On renvoie le lecteur à d'autres textes du présent ouvrage pour les détails concernant diverses expériences.

3. Transformer la nature des échanges

On comprend, avec la facilitation de l'accès au crédit, en quoi l'établissement de monnaies locales peut jouer un rôle dans des buts de localisation et de dynamisation des échanges. Les monnaies sociales cependant, comme forme particulière des monnaies locales, reposent sur un mobile supplémentaire et spécifique : la volonté de transformer des éléments clefs de la façon dont sont représentés et pratiqués les échanges. On pose ici qu'une monnaie locale réunissant les deux premiers mobiles constitue une monnaie sociale dès lors qu'elle respecte ce troisième mobile.

À écouter leurs promoteurs et organisateurs, à lire les chartes et autres textes relatifs aux monnaies sociales, il apparaît que celles-ci peuvent viser en particulier trois objectifs relativement à la nature des échanges : transformer le statut des échangistes, transformer la relation établie entre eux, éloigner les échanges du marché.

Les monnaies sociales cherchent souvent à transformer le statut des personnes, au sens où elles visent à faire émerger des pratiques et des comportements nouveaux valorisant des activités généralement non rémunérées en reliant la mise en œuvre de ces compétences à la capacité de consommer. La figure clé de ce statut renouvelé est celle du « *prosommateur* », conçue par Alvin Toffler (1980), que l'on retrouve très explicitement au cœur des monnaies sociales argentines mais dont on peut trouver une paternité dans les expériences de Bourses du travail de Robert Owen en 1832-1834 (Primavera, Sanzo et Covas, 1998 ; Dupuis, 1991). Le prosommateur constitue la figure centrale de la « *troisième vague* » qui, selon Toffler, succéderait à celle de la révolution industrielle. Le prosommateur est alternativement producteur et consommateur de biens et de services susceptibles d'être produits de la sorte. On peut l'interpréter de deux façons. En premier lieu, le prosommateur est une personne incluse dans la vie économique par ses deux actes économiques : il contribue à la production et il consomme, il n'est pas une personne au chômage pour lequel seule la solidarité verticale de l'assurance chômage permettrait de conserver le lien avec la consommation, il n'est pas non plus un consommateur abstrait des conditions du travail. Ce « travail » peut par ailleurs être d'une grande variété et les dispositifs de monnaies sociales contribuent précisément à valoriser des activités difficilement valorisables (ou monnayables) habituellement, du fait des contraintes de la professionnalisation : confection de plats cuisinés maison, couture, garde de chiens et de chats, jardinage... Le prosommateur est donc une figure de l'inclusion économique et sociale. En second lieu, cette figure précise la nature de la localisation et de la dynamisation des échanges que visent les monnaies locales sociales : il s'agit principalement d'une petite économie de producteurs individuels – allant jusqu'aux artisans et professions libérales – dont l'organisation en filière productive est soit impensable (du fait de la nature des activités productives), soit seulement un objectif émergent, par le biais notamment d'ONG opérant en Amérique latine au début des années 2000 ou dans le cadre d'un réseau tel que la Red de Trueque Zona Oeste (RTZO) argentine.

Les monnaies sociales visent aussi à faire émerger de nouvelles relations entre les partenaires des échanges en promouvant la constitution de liens interpersonnels dans et par l'échange. Dans les échanges marchands courants, on se représente l'échange comme le moment d'un calcul intéressé de part et d'autre, ne permettant pas que l'échange soit reproduit en dehors de l'évidence de l'intérêt individuel. La monnaie apparaît alors porteuse d'une « *liberté frappée* » (Blanc, 2004) à partir de laquelle se déploient les comportements de défection et donc de concurrence (Hirschman, 1970). Cette liberté frappée constitue le degré zéro de la relation d'échange. En revanche, il peut exister une relation d'échange durable entre deux partenaires ; dans ce cas, leur lien n'est pas rompu par le paiement de l'échange mais, par l'étirement de ce lien dans le temps, l'échange est susceptible de se reproduire automatiquement (Servet, 1999 ; Blanc, 2004). La plupart des monnaies sociales sont organisées pour donner la possibilité que s'établissent des relations de ce type dans le cadre de la communauté constituée par les utilisateurs de la monnaie locale. Ainsi les organisateurs de LETS luttent contre l'individualisme

calculateur qui résulte de la capacité du porteur de monnaie à s'affranchir de toute relation autre que celle, ponctuelle, établie pour l'échange marchand. Pour cela ils mettent en place un dispositif qui favorise le développement d'échanges conviviaux dans une logique « *d'estime* » de l'autre plutôt que de prix marchands (Servet, 1999). Ce qui est recherché est la « *ré-immersion* » (au sens polanyien) de la transaction dans une relation humaine qui la dépasse et lui donne un sens. La localisation monétaire doit ici permettre le déploiement dans le temps des relations entre les contractants, au fil de l'établissement d'une confiance mutuelle ; cette confiance permet le crédit et, par conséquent, l'étirement de liens de dette. C'est bien parce que les échanges donnent lieu à une comptabilisation monétaire, et par là même à un paiement permettant de ne pas reproduire cet échange, que cet échange peut effectivement se reproduire et qu'une relation interpersonnelle peut se développer.

Les monnaies locales qu'on peut appeler monnaies sociales visent enfin à éloigner les échanges de la stricte logique marchande. Cet éloignement est favorisé par la mise en avant des deux logiques précédentes de la valorisation de compétences difficilement rémunérables hors du dispositif et de l'établissement de liens de clientèle. Produire un tel éloignement suppose cependant une organisation particulière. Elle doit en effet bloquer la reproduction du système de prix marchand à l'intérieur de l'espace local (ce que Finn Bowring, 2000, qualifie d'« *isomorphisme marchand* »), transformer les critères de la formation des prix eux-mêmes¹³, sélectionner les partenaires des échanges en combattant l'opportunisme, etc. Dès lors, peut intervenir la représentation d'une réciprocité multilatérale en lieu et place des comportements marchands. La notion de monnaie est d'autant plus discutée que les dispositifs visent cet éloignement du marché, car la monnaie est la plupart du temps conçue comme son auxiliaire ; ceci peut conduire à former un système d'échange monétaire pensé et affiché comme ne relevant pas de la monnaie mais du troc.

Conclusion

Les monnaies sociales sont donc des monnaies locales au sens où elles visent à localiser et à dynamiser les échanges au sein d'un espace réduit, qui peut être défini comme un territoire ou comme une communauté. Mais les monnaies sociales sont des monnaies locales particulières, car elles visent aussi un autre mobile : la transformation de la nature des échanges. Sur cette base définitionnelle, beaucoup de nuances peuvent être apportées afin de rendre compte de la diversité des dispositifs. Au-delà de cet essai de caractérisation, une question majeure reste celle des modes d'organisation adéquats

¹³ À ce propos, voir ce qui est dit dans l'ASSEM, association dans la ville italienne de Martano (Rizzo, 1999).

permettant de poursuivre au mieux ces objectifs. Nous traitons de cette question dans une autre contribution de ce même ouvrage.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLEN W. R., (1977), « Irving Fisher, FDR, and the Great Depression », *History of Political Economy*, vol. 9, n° 4, hiver, pp. 560-587. (repris in : M. BLAUG (ed.), *Pioneers in Economics*, vol. 41, Aldershot : Edward Elgar, 1992, pp. 1-28).
- BLANC J., (1998), « Free Money for Social Progress. Theory and Practice of Gesell's Accelerated Money », *American Journal of Economics and Sociology*, vol. 57, n° 4, octobre 1998, pp. 469-483.
- BLANC J., (2000), *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*, Paris : L'Harmattan, 351 p.
- BLANC J., (2002), « Formes et rationalités du localisme monétaire », *L'Actualité économique*, vol. 78, n° 3, septembre, pp. 347-369.
- BLANC J., (2004), « La relation d'échange. Quelques pistes pour (re)penser l'échange », 1^{er} Congrès national de sociologie, Réseau thématique en formation n° 12 « sociologie économique », Association française de sociologie, Paris XIII Villetaneuse, 24-27 février.
- BOWRING F., (2000), « Les SEL et les inégalités sociales », *La Revue du Mauss semestrielle*, n° 15, 1^{er} semestre, pp. 373-382.
- DOUTHWAITE R., (1996), *Short Circuit. Strengthening Local Economies for Security in an Unstable World*, Foxhole : Greenbooks, XIV + 386 p.
- DUPUIS S., (1991), *Robert Owen, socialiste utopique (1771-1858)*, Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 361 p.
- GESELL S., (1916), *L'ordre économique naturel*, trad. fr. de la 8^e éd. all., Paris : Marcel Rivière, 1948, 402 p.
- GLOVER P., (1995), *Hometown Money : How to Enrich Your Community with Local Currency*, Ithaca Money : Ithaca (New York), 100 p.
- HIRSCHMAN A. O., (1970), *Défection et prise de parole. Théorie et applications*, Paris : Fayard, coll. « L'espace du politique », 1995, 212 p.
- KENNEDY M., (1987), *Libérer l'argent de l'inflation et des taux d'intérêt. Créer un moyen d'échange que tout le monde puisse utiliser et qui protège la Terre*, trad. fr., Genève : Éditions Vivez Soleil, 1996, 155 p.
- LAACHER S., (2003), *Les SEL. Une utopie anticapitaliste en pratique*, Paris : La Dispute, 171 p.
- ONKEN W., (1997), *Modellversuche mit sozialpflichtigem Bodem und Geld*, Lütjenburg : Fachverlag für Sozialökonomie, 67 p.

- PRIMAVERA H., SANZO C. de -, COVAS H., (1998), « Re-shuffling for a New Social Order : the Experience of the Global Barter Network in Argentina », Atelier « Enhancing People's Space in a Globalizing Economy », IGGRI/KEPA, Espoo (Finlande), 5-9 septembre.
- RIZZO P., (1999), « Le système de réciprocité indirecte de l'ASSEM : un lien de solidarité financière fondée sur la réciprocité », *Rapport Exclusion et Liens financiers 1998-1999*, Paris : Economica, pp. 401-408.
- RIZZO P., (2000), *L'imaginaire multilatéral. Système d'interinformation et reliance multilatérale. Profils sémantiques de LETS, SEL, TR, DbT, SRI*, Thèse de doctorat de recherche en sociologie, Grenoble : Université Pierre Mendès France, Grenoble 2 (CSRPC), 258 p.
- RIZZO P., (2003), *L'économie sociale et solidaire face aux expérimentations monétaires. Monnaies sociales et monnaies multilatérales*, Paris : L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 223 p.
- SERVET J.-M. (dir.), (1999), *Une économie sans argent. Les systèmes d'échange local*, Paris : Seuil. 344 p.
- TOFFLER A., (1980), *La troisième vague*, Paris : Denoël / Gonthier, coll. « Médiations », 623 p.
- WILLIAMS C. C., ALDRIDGE T., LEE R., LEYSHON A., THRIFT N., TOOKE J., (2001), « The Role of the Third Sector in Paving a « Third Way » : Some Lessons From Local Exchange and Trading Schemes (LETS) in the United Kingdom », *International Journal of Community Currency Research*, vol. 5.
- ZANABRIA M., (2005), « Les monnaies parallèles d'État, un mariage de convenance », Colloque international « Trabajo, conflictos sociales e integración monetaria : América Latina en una perspectiva comparada », Universidad Nacional de General Sarmiento (UNGS) – Institut de Recherche pour le Développement (IRD), UNGS, 11-13 octobre.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	9
INTRODUCTION GENERALE	
<i>Les monnaies sociales : un outil et ses limites</i> , par Jérôme Blanc	11
PREMIERE PARTIE : Justifications des monnaies sociales	25
<i>Introduction</i>	27
Jérôme Blanc	
<i>À quoi servent les monnaies sociales ?</i>	31
Massimo Amato	
<i>Qu'est-ce que la monnaie ? Réflexions sur l'enjeu de l'institution monétaire</i>	43
Luca Fantacci	
<i>Qu'est-ce que la monnaie ? La question de la complémentarité à partir des institutions historiques de la monnaie occidentale</i>	59
Bernard Lietaer	
<i>Des monnaies pour les communautés et les régions biogéographiques : un outil décisif pour la redynamisation régionale au XXI^e siècle</i>	73
Margrit Kennedy	
<i>Pourquoi avons-nous besoin d'innovations monétaires ? Trois erreurs courantes, trois conséquences probables, trois solutions possibles</i>	99
Thomas H. Greco Jr.	
<i>Réinventer l'argent : un remède à l'exclusion financière</i>	121
Keith Hart	
<i>Richesse commune : construire une démocratie économique à l'aide de monnaies communautaires</i>	135
Valérie Demers et Corinne Gendron	
<i>Finance solidaire et monnaies sociales : entre solidarité et réforme de l'économie</i>	153

DEUXIEME PARTIE : Modalités d'organisation	167
Introduction	169
Jérôme Blanc	
<i>Choix organisationnels et orientation des dispositifs de monnaies sociales</i>	173
Pantaleo Rizzo	
<i>Le système multilatéral : gestion sociale et gestion multilatérale</i>	197
Henk van Arkel, Jaap Vink et Camilo Ramada	
<i>Méthodes pour le succès des monnaies complémentaires</i>	213
Stephen DeMeulenaere	
<i>Les systèmes de monnaie complémentaire : des anciennes origines à une réponse moderne au problème de l'exclusion</i>	229
TROISIEME PARTIE : Modèles nationaux, expérimentations et évaluations d'impact.	245
Introduction	247
Catherine Lenzi	
<i>L'enquête nationale sur les systèmes d'échange locaux (SEL) en 2004 : éléments d'analyse</i>	253
Catherine Lenzi	
<i>Le temps des femmes comme richesse collective et expression citoyenne : l'expérience des systèmes d'échanges locaux (SEL)</i>	281
Colin C. Williams	
<i>Le rôle de l'économie sociale face à l'exclusion sociale : quelques leçons des local exchange and trading schemes (LETS)</i>	305
Gill Seyfang	
<i>Consacrer du temps à la construction de la communauté ? Une évaluation des banques de temps comme outil d'inclusion sociale</i>	323
Yasuyuki Hirota	
<i>Les expérimentations de monnaies locales au Japon : les monnaies au service de l'uchi</i>	339
Ana Ferreira et Peter Moers	
<i>Le projet Fomento à Fortaleza</i>	355
Celina Whitaker et Pascale Delille	
<i>Le projet Sol : pour retrouver le sens des valeurs</i>	383

QUATRIEME PARTIE : Le trueque argentin, de l'emballlement à la chute	395
Introduction	397
Laurent Montillet	
<i>Et pour quelques crédits de plus... ..</i>	<i>401</i>
Jeff Powell	
<i>Capitalisme insignifiant, capitalisme en perfectionnement ou post-capitalisme ?</i>	
<i>Enseignements des expériences argentines de troc</i>	<i>423</i>
Susana Hintze	
<i>La construction médiatique du trueque en argentine.....</i>	<i>443</i>
Mariana Luzzi	
<i>La trueque face à l'État, l'État face au trueque : des rapports complexes</i>	<i>459</i>
Lucie Gémonet	
<i>La diffusion et l'apprentissage de valeurs propres aux clubs de trueque : discours et pratiques</i>	
<i>des adhérents du club San Javier Solidarios</i>	<i>469</i>
Pierre Olivier Salles	
<i>Entre survie et engagement politique, les avatars du projet militant du trueque argentin</i>	<i>481</i>
Georgina M. Gómez	
<i>La RTZO, ou « Réseau de troc de la zone Ouest », partenaire de l'économie locale.....</i>	<i>497</i>
Heloisa Primavera	
<i>Le projet Colibri : un rayonnement de l'économie solidaire ?</i>	<i>513</i>
CONCLUSION GENERALE	
<i>Où vont les monnaies sociales ? Où peut-on aller avec elles ? Quelques mots en guise de</i>	
<i>conclusion, par Jérôme Blanc.....</i>	<i>535</i>
SIGLES ET ACRONYMES.....	539
SITES INTERNET	543
TABLE DES MATIERES	545

Rapport Exclusion et liens financiers 2005-2006

Monnaies sociales

Ce septième rapport rassemble près de trente textes sur ces dispositifs, parmi lesquels on connaît, en France, les SEL. Ce sont des systèmes locaux d'échange articulés autour d'une monnaie spécifique et qui visent des objectifs d'ordre socio-économique. Ce livre porte sur eux un regard comparatif et international. Leur dynamique remonte aux années 1980. Ils sont aujourd'hui présents dans une quarantaine de pays et un demi-million à un million de personnes y participent. Cet ouvrage comprend quatre parties. La première présente un ensemble d'arguments justifiant le recours à de tels dispositifs. La deuxième s'interroge sur les modalités de leur organisation et sur les conséquences des choix en la matière. La troisième présente un ensemble d'expériences et de modèles ainsi que des évaluations d'impact socio-économique. La quatrième est consacrée à l'extraordinaire cas argentin. L'ensemble constitue le premier livre de langue française qui présente un panorama aussi large sur cette question.

Les rapports *Exclusion et liens financiers* constituent une contribution à l'observation de l'économie solidaire en émergence et se situent à la croisée des chemins de la réflexion et de l'opérationnel. Ils s'adressent aux acteurs de terrain de la lutte contre les exclusions (associations, collectivités locales, décideurs publics, etc.) – mais aussi aux chercheurs et à l'ensemble de la communauté financière – par les questions de responsabilité sociale de la finance qu'ils posent et par les initiatives qu'ils donnent à connaître et analysent.

*

* *

Jérôme Blanc est maître de conférences à l'université Lumière Lyon 2 et chercheur au LEFI (ex-Centre Walras). Il a participé à l'ouvrage collectif sous la direction de Jean-Michel Servet, *Une économie sans argent : les systèmes d'échange local* (Paris : Seuil, 1999) et a publié *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire* (Paris : L'Harmattan, 2000).

Cet ouvrage a été publié grâce au soutien de la Mission recherche de La Poste et grâce au programme ECOS-Sud A03H02 intitulé « La fragmentation monétaire argentine : des fondements de la crise monétaire aux conditions d'un développement local et régional ».